Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire
Le ministre de la Sécurité publique
Le ministre responsable de la région de Montréal

Québec, le 24 mars 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
Édifice Pamphile-Lemay
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 23 février 2017, une pétition demandant principalement au gouvernement de mettre en place une commission d'enquête judiciaire indépendante sur la relation entre les femmes autochtones du Québec et les institutions policières a été déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques, Mme Manon Massé.

Cette pétition demande également à ce que cette démarche soit faite en collaboration avec les peuples autochtones, en accord avec la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

À ces égards, permettez-moi de rappeler que le 21 décembre 2016, le gouvernement a pris le décret no 1095-2016 concernant la constitution de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès.

Cette commission aura notamment le mandat d'enquêter, de constater les faits et de procéder à des analyses afin de faire des recommandations en vue d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence, de pratiques discriminatoires et de traitements différents dans la prestation de certains services publics aux femmes et aux hommes autochtones, dont les services policiers.

Cette commission, constituée en vertu de la Loi sur les commissions d'enquêtes (RLRQ, chapitre C-37), est dévolue de tous les pouvoirs nécessaires pour faire la lumière sur les allégations dont fait mention la pétition.

...2

Tour des Laurentides, 5e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 643-2112
Télécopieur : 418 646-6168

Il y a également lieu de préciser que les représentantes et les représentants autochtones ont été consultés en bonne et due forme quant à la constitution de cette commission et à son mandat. Ils se sont d'ailleurs dits pleinement satisfaits.

Dans ce contexte, nous pouvons conclure que le gouvernement a déjà donné suite aux demandes visées par cette pétition.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader parlementaire, mes salutations distinguées.

Le ministre,

MARTIN COITEUX